



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Jeudi 1^{er} avril 2021

Ministère des solidarités et de la santé

- Membres présents.....1
- Compte rendu2

Membres présents :

➤ **PRESIDENTES**

Delphine BONJOUR (Secours Catholique)
Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde)

➤ **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**

Delphine BONJOUR (Secours Catholique)
Manon JULLIEN (Uniopss)

➤ **COLLEGE DES PERSONNES CONCERNEES**

Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)
Marie-Jeanne GRENIER (Pas à pas)
Coralie (La tribu De tachenn)

➤ **COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES**

Bernard MORIAU (Médecins du Monde)

➤ **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**

Christine SOVRANO (CGT)

➤ **COMITE SCIENTIFIQUE**

Fabrice MURAT (DEPP)

➤ **ADMINISTRATIONS**

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Matthieu DEVRIENDT (DGCS)

MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Naouel AMAR (DJEPVA)

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Hajar HABID

Juliette RAMSTEIN

Michèle LELIÈVRE

Compte rendu :

La séance est ouverte à 9h30

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Cette réunion vise à cadrer la feuille de route de notre groupe de travail. Nous avons fait le choix d'une réunion mensuelle. Nous n'avons pas fixé de réunion pour le mois de juin. Il convient de consulter les présidentes et les rapporteurs à ce sujet. Je vais laisser la parole aux deux présidentes Lucienne SOULIER et Delphine BONJOUR pour mener les débats.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : J'avais proposé le thème de la culture, mais nous avons le temps de l'étudier. J'ai plusieurs points à aborder sur le thème de l'école et de l'éducation, notamment ce que l'école doit apporter aux élèves au-delà des fondamentaux tels que lire, écrire et compter. L'instruction civique n'existe plus dans les programmes scolaires. Il convient de réfléchir aux responsabilités respectives de l'école et des parents, entre devoirs à la maison et discipline à l'école. Un autre sujet concerne la responsabilité parentale et les aides prévues par la loi. Je considère que l'égalité des chances au niveau scolaire débute dès la maternelle.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Lors des auditions, le représentant de l'OCDE a pointé trois facteurs aggravant les inégalités avec des répercussions sur l'égalité des chances, à savoir l'éducation, le chômage de longue durée et les inégalités territoriales. Nous avons déjà eu des éléments sur l'éducation, mais certains points doivent être développés. Nous avons envisagé d'auditionner un représentant du ministère de l'Éducation Nationale. Par ailleurs, nous avons plusieurs fois mentionné la nécessité de bien articuler les rôles de l'école et des parents. Le Canada a beaucoup développé l'éducation familiale. En Belgique, l'école travaille davantage avec les parents. Il convient d'obtenir des informations sur ce qui fonctionne dans ces pays. Concernant les inégalités territoriales, nous pouvons également approfondir certains points. La question du chômage de longue durée concerne plutôt l'autre groupe de travail. Nous pourrions peut-être travailler conjointement avec eux.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Nous avons en effet déjà une audition sur le programme « Territoires zéro chômeurs de longue durée » dans le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ». Par ailleurs, Olivier MILHAUD, membre du groupe de travail, pourrait en tant que géographe intervenir sur le sujet des inégalités territoriales. Il convient de décider si nous souhaitons structurer la discussion par thématiques ou lister des grandes questions à aborder pour pouvoir organiser des interventions ou fixer des thèmes pour les prochaines réunions.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : Une insertion professionnelle correspondant à la formation constitue un point important pour l'égalité des chances. Le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ». n'évoque pas cette thématique. Je considère du gaspillage le fait d'inciter les gens à faire des études lorsqu'ensuite, ils n'arrivent pas à obtenir un emploi correspondant à leurs études. De plus, selon le réseau, les étudiants ont accès à des stages et à des entreprises plus ou moins valorisantes.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Ce point pourrait être abordé dans la continuité de l'éducation, qui va de la maternelle jusqu'au premier emploi. De cette manière, nous n'empiétons pas sur les travaux du groupe de travail insertion, tout en couvrant le champ des jeunes.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : Il est décourageant de constater que de nombreux jeunes se retrouvent avec un emploi ne correspondant pas du tout à leur formation. Certaines formations comptent peut-être trop d'étudiants par rapport aux emplois disponibles. L'ascenseur social est en panne, mais le piston fonctionne toujours. Quelqu'un qui a moins bien réussi ses études peut accéder à un meilleur emploi s'il dispose d'un meilleur réseau.

Michèle LELIÈVRE (CNLE) : Vous mettez en évidence le fait que malgré l'égalité des chances au sein de l'institution scolaire, les opportunités à la sortie du système scolaire peuvent être déterminantes dans l'accès à l'emploi. Il nous manque des éléments de constats. Il convient de consulter la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à ce sujet pour objectiver notre propos.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : L'inégalité territoriale pose également problème dans l'accès à l'emploi.

Sonia BENMAA (Personne concernée) : La santé et l'éducation constituent les piliers qui permettront à nos enfants de gommer les inégalités. Des enfants présentant des troubles ou des difficultés nécessitent souvent l'intervention du domaine paramédical. Un enfant qui n'est pas en bonne santé ne peut pas réfléchir correctement en classe. Lors de l'intervention de Fabrice MURAT, j'avais évoqué les inégalités selon le milieu social. Il convient de solliciter la DEPP qui dispose d'études à ce sujet. Beaucoup d'enfants auraient besoin d'un orthophoniste, mais ne sont pas détectés. Certains dispositifs présentent des listes d'attente de plus de deux ans. Par ailleurs, pour répondre au propos de Lucienne SOULIER, l'instruction civique est toujours enseignée au collège sous le titre « Éducation Morale et Civique ».

Christine SOVRANO (CGT) : Il convient de lister les sujets que nous souhaitons approfondir. Nous avons écouté plusieurs interventions concernant l'école et les inégalités à l'école. La question des territoires doit être abordé, mais il convient de préciser dans quel contexte. Par ailleurs, l'accès à l'emploi est source d'inégalités. Dans le cadre de ce groupe de travail, beaucoup d'interventions ont concerné les enfants et les adolescents. Néanmoins, les inégalités concernent aussi les adultes. En outre, nous n'avons pas abordé la question du numérique qui me paraît essentielle. Aujourd'hui, nous avons en effet accès aux services publics par le numérique. La question de la santé et de l'accès à la santé a été abordée. Au regard du nombre de sujets à évoquer, il convient de définir une méthode de travail et de lister les points à approfondir.

Fabrice MURAT (DEPP) : La DEPP dispose en effet d'éléments. Il pourrait être intéressant d'entendre des chercheurs sur certains sujets. L'implication des parents a fait l'objet de travaux. Concernant l'insertion, un dispositif a été mis en place pour suivre le parcours des jeunes sortant d'une formation professionnelle. Des analyses qualitatives ont été réalisées et renvoient à l'importance du réseau. Disposer de relations exerçant dans le domaine recherché constitue en effet un avantage pour accéder à un stage ou à l'apprentissage. Concernant la santé, la DEPP dispose également d'éléments concernant le suivi d'élèves présentant différents troubles.

Bernard MORIAU (Médecins du Monde) : Si l'éducation constitue l'inégalité la plus importante, il convient de traiter d'autres inégalités, notamment l'accès à la santé. L'espérance de vie est différente pour les cadres supérieurs et les ouvriers. Il existe des inégalités sociales liées à la santé selon les territoires et selon l'accès au médecin traitant. Par ailleurs, la médecine scolaire est en souffrance depuis longtemps. Les effectifs d'orthophonistes sont en baisse. La question du logement doit également être abordée. Sans un logement spacieux et bien situé, les conditions de travail pour les enfants comme pour les parents sont difficiles.

Christine SOVRANO (CGT) : Comment travaille-t-on ? Nous pourrions lister l'ensemble des thématiques que nous souhaitons aborder. Une méthodologie de travail permettra de définir quels sujets nous souhaitons explorer davantage.

Naouel AMAR (DJEPVA) : Concernant l'insertion professionnelle, nous pourrions auditionner le Centre d'études et de recherches sur les qualifications qui mène actuellement une étude sur le parcours scolaire et l'insertion. Nous pourrions notamment auditionner Philippe Lemistre qui a mené une étude « A diplôme égal, le parcours scolaire pèse sur l'insertion¹ ». Par ailleurs, j'entends la remarque de Christine SOVRANO. Les travaux ne doivent pas être axés uniquement sur la jeunesse, afin que nous puissions établir des comparaisons entre les publics. Notre groupe de travail doit conserver une perspective assez large.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Nous pouvons choisir de nous concentrer sur les questions liées aux 0-25 ans ou bien évoquer toutes les inégalités. Le sujet est vaste et nous devons définir notre rôle.

¹ <https://www.cereq.fr/sites/default/files/2021-02/A%20dipl%C3%B4me%20%C3%A9gal%2C%20le%20parcours%20scolaire%20p%C3%A8se%20sur%20l%27insertion.pdf>

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Un compte-rendu sera réalisé suite à cette réunion. J'ai listé les thématiques évoquées. De nombreux sujets se recoupent.

Manon JULLIEN (UNIOPS): Il serait intéressant de faire un point d'étape avec les autres groupes qui travaillent sur les questions de l'hébergement et de l'insertion. Connaître leurs feuilles de route permettrait de circonscrire plus facilement notre sujet. Les présidents des groupes pourraient se réunir pour faire le lien entre les différentes thématiques afin de rendre des avis cohérents.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : Je souhaite revenir sur les responsabilités respectives de l'école et des parents. Il convient d'étudier le nouveau programme scolaire et de revenir sur comment l'école éduque nos enfants. En outre, je ne comprends pas bien la définition de la communauté éducative. En quoi consiste-t-elle concrètement sur le terrain ? Par ailleurs, concernant la responsabilité parentale, la loi de 2006 qui sanctionne les familles dont les enfants ont un fort taux d'absentéisme est-elle réellement abrogée ?

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée): Je rejoins les propos de Christine SOVRANO concernant les inégalités par rapport à l'accès au numérique qui concernent à la fois l'école, les adultes et les personnes âgées. Nous pourrions conserver des thématiques transversales comme la santé. Beaucoup de parents n'ont pas accès au numérique et cette situation impacte leurs enfants. Les difficultés d'accès au numérique imposent de passer par un tiers pour réaliser les démarches administratives.

Christine SOVRANO (CGT) : Qui élabore la feuille de route avec les différents éléments ? Quelles sont les ressources disponibles ? Il convient de s'appuyer sur des travaux déjà menés dans le cadre du CNLE sur les inégalités dans l'accès aux droits ou à la santé. Ces éléments doivent être croisés avec les politiques publiques menées dans le domaine de l'accès à l'emploi. Il convient de recenser les travaux menés pour avoir de la matière permettant d'orienter les avis rendus. Je rejoins Manon JULLIEN concernant l'articulation avec les autres groupes de travail dont les feuilles de route nous permettront de circonscrire notre sujet.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée): Je peux vous communiquer la feuille de route du groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion professionnelle ». Les thèmes abordés concernent notamment l'insertion des chômeurs de longue durée, l'insertion des personnes sortent de prison et l'insertion des immigrés.

Sonia BENMAA (Personne concernée): Je constate que beaucoup de personnes, notamment des mères célibataires, ne peuvent pas se permettre d'être malades. La santé est primordiale, tant pour les enfants que pour les parents et les grands-parents. Je souhaite savoir concrètement comment nous allons travailler. Il convient de définir notre rôle pour savoir ce qui est attendu de nous.

Juliette RAMSTEIN (CNLE): Toutes les ressources des groupes de travail, à savoir les feuilles de route et les compte-rendu seront disponibles sur le site. Le groupe de travail sur le logement œuvre en sous-groupes. Notre organisation sera plus proche du groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » qui se réunit mensuellement et auditionne diverses personnes sur des thématiques données. Nous n'avons pas réalisé de bilan sur les objectifs de la stratégie pauvreté ou sur le dispositif « 1 jeune 1 solution ». Il convient de fixer une thématique par groupe, avec des auditions et des discussions, pour ensuite réfléchir aux recommandations. En effet, ce groupe de travail a pour objectif de lister quelques recommandations pour faire évoluer les mesures relatives à l'égalité des chances en France. Nous avons évoqué de nombreuses thématiques, à savoir l'insertion professionnelle des jeunes, la fracture numérique, l'aide à la parentalité, la santé et la culture. Lors de la dernière réunion, Brigitte ZAGO-KOCH avait également évoqué certains dispositifs tels que les bibliothèques de rue d'ATD Quart Monde, avec les témoignages d'associations et les résultats d'expérimentations réalisées dans les quartiers politiques de la ville. Il convient de regrouper les sujets par thématique et de fixer certaines interventions en permettant à chacun de proposer des interventions. Suite à cette réunion, les présidents et rapporteurs pourront cadrer les attentes. Nous avons fixé une réunion par mois, donc nous pourrions lister quatre grands thèmes à explorer.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Deux éléments peuvent permettre de structurer le propos. De nombreux sujets sont sur la table. Il manque tout d'abord une méthode de travail et un cadre d'analyse. Les rapporteurs et la présidence de ce groupe de travail doivent rassembler cette matière pour déboucher sur des recommandations du CNLE. Néanmoins, la thématique est extrêmement large et transversale. Nous ne pourrions pas avancer sans un travail en amont au sein du secrétariat général qui permettra d'aider les rapporteurs et la présidence. Il convient de proposer un récapitulatif des auditions. Nous disposons déjà d'éléments de constat forts qui doivent être insérés dans un cadre d'analyse permettant d'inscrire nos propositions. Je propose de nous inscrire dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Deux axes d'intervention ont été évoqués par Michael FOSTER. L'axe intitulé « assurer l'égalité des chances pour les enfants » concerne notamment les modes de garde, la limitation des inégalités et l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. L'axe intitulé « atténuer les conséquences personnelles des chocs défavorables » montre que si les inégalités scolaires de départ sont majeures, il convient d'aborder les questions liées à la redistribution, au logement et à la santé. Ce deuxième axe inclut

l'adaptation de la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi, les politiques actives du marché du travail et la protection des adultes contre les chocs de revenu liés au marché du travail et aux aléas de la vie. Ce cadre et ces deux axes d'intervention peuvent être amendés en fonction des orientations et des feuilles de route des autres groupes de travail. Ce groupe de travail ne formulera pas les mêmes recommandations que la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui insiste beaucoup sur la reproduction des inégalités.

Christine SOVRANO (CGT) : Je souligne l'intérêt d'englober l'ensemble des publics. En effet, les inégalités perdurent tout au long de la vie et ne concernent pas uniquement les jeunes. Néanmoins, certains sujets tels que la fracture numérique et les inégalités territoriales doivent être articulés avec le contexte. Ce groupe de travail doit donc aborder des questions contextuelles essentielles. Par ailleurs, il convient d'intégrer les propositions relatives à la scolarité et à l'accueil de jeunes enfants émises par le plan pauvreté. Il convient de préciser les deux axes proposés par Michael FOSTER.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : Comment allons-nous choisir la thématique abordée ? ATD Quart Monde n'est pas représenté au Conseil Économique et Social. Je pense aux personnes qui vivent en situation de grande pauvreté. Le CNLE ne doit pas oublier ces familles. Il convient d'intégrer la petite enfance, l'adolescence et la jeunesse.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : Convient-il de reprendre les éléments de la stratégie pauvreté ou d'aller au-delà pour étudier ce qu'il manque dans cette stratégie ? En ce qui concerne l'insertion sociale et professionnelle, nous avons repris des éléments relatifs à la stratégie pauvreté, tels qu'une intervention de Pôle Emploi sur l'accompagnement global. Nous pouvons ainsi piocher dans la stratégie pauvreté et approfondir davantage le sujet.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : J'ai peur que le groupe de travail s'écarte du sujet. Il convient de rester bien centré sur la lutte contre la pauvreté. Le CNLE vise à améliorer la situation et la vie de ces familles. L'égalité des chances signifie écouter ces familles qui ne sont pas suffisamment présentes dans les instances. Quel que soit le thème choisi, il convient de fixer une feuille de route axée sur la lutte contre la grande pauvreté.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Deux grands sujets ressortent. Le premier concerne l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes. Il englobe le rôle de l'éducation nationale, la réussite scolaire, la place des familles, l'accompagnement des enfants en difficulté, la médecine scolaire, l'accompagnement des jeunes jusqu'au premier emploi. Le second sujet concerne l'atténuation des conséquences des inégalités. Cet axe englobe l'accès aux droits, le numérique et les inégalités territoriales. Les questions liées au logement et à l'emploi sont traitées par les autres groupes de travail. Il convient de déterminer si nous sommes prêts à traiter ces deux grands sujets et de choisir sur quels thématiques précises nous souhaitons nous focaliser. Certains sujets ont déjà été abordés dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Des éléments liés aux crèches, aux cantines et aux tarifs sociaux ont été évoqués. Néanmoins, l'éducation, l'enseignement, la réussite scolaire et la place des familles n'ont pas été développés par la stratégie de lutte contre la pauvreté. La question de la santé et de la médecine scolaire a été abordée dans le cadre de l'atelier avec Olivier VERAN. Nous pouvons creuser ces questions. Les problèmes liés aux enfants et aux jeunes ont été circonscrites et nous avons de la matière pour formuler des recommandations. Le second grand sujet sur l'atténuation des conséquences qui concerne plutôt les adultes doit être davantage précisé. Nous pourrions nous focaliser sur deux ou trois points qui nous semblent particulièrement importants aujourd'hui en matière d'égalité des chances. Il convient de décider sur quels points nous pouvons avancer dans le temps imparti et avec les moyens alloués.

Michèle LELIÈVRE (CNLE) : La proposition de Delphine BONJOUR synthétise bien les échanges et constitue un très bon point de départ. L'objectif n'est en effet pas d'être exhaustif. Nous pouvons nous axer sur les points déjà abordés au sein du groupe et qui s'inscrivent dans le cadre proposé. Le comité scientifique pourra dans un second temps revenir sur les questions de distribution et émettre des propositions approfondies sur certaines thématiques. L'idée principale est que les inégalités ne concernent pas uniquement le milieu scolaire. Les dispositifs de lutte contre les inégalités scolaires ne suffisent pas pour régler la question de la reproduction des inégalités. La question du contexte évoquée par Christine SOVRANO s'inscrit dans cette idée. Je considère également que la fracture numérique qui concerne tous les âges de la vie doit constituer un point d'attention.

Christine SOVRANO (CGT) : Le plan pauvreté ne constitue pas en soi une panacée. Il convient de se saisir des questions déjà abordées et d'utiliser les dispositifs actuels. Nous devons déterminer qui va élaborer la feuille de route avec l'ensemble des éléments évoqués et comment nous pouvons revenir sur cette feuille de route. Un travail de recherche et d'appui sur les ressources déjà disponibles doit être mené. Les intervenants doivent être choisis pour réunir des données manquantes. L'objectif est de formuler des propositions, donc nous ne pouvons pas nous contenter de réaliser des auditions. Après construction de la feuille de route, il convient également de déterminer une méthode de travail et de répartir les différentes tâches. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a peut-être pour rôle de formuler une feuille de route.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Une feuille de route et une note de cadrage ont déjà été élaborées au niveau du secrétariat général. L'idée est d'étudier ce qui ne fonctionne pas dans les dispositifs déjà créés afin d'adopter un regard nouveau sur l'égalité des chances dans les domaines de la santé, de la culture et des conditions de travail. Néanmoins, la feuille de route doit être construite conjointement par l'ensemble des membres du groupe de travail pour que chacun puisse se l'approprier.

Le rôle du secrétariat général est également de faire des recherches et de proposer des intervenants en lien avec le comité scientifique sur les différentes thématiques qui seront évoquées.

Christine SOVRANO (CGT) : Pour enrichir le débat, il convient d'entendre des avis contradictoires et de recevoir des chercheurs qui ont abordé les sujets de manière différenciée. J'entends que la feuille de route doit être élaborée par les membres du groupe de travail. Nous devons déterminer une méthode de travail pour orienter l'analyse et les avis. Par ailleurs, la question de l'accès aux droits des personnes migrantes n'a pas été abordée. Ce sujet transversal a été évoqué par le comité scientifique. Les inégalités d'accès à la formation pour les mineurs non accompagnés sont criantes.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Je suis tout à fait d'accord avec cet ajout de Christine SOVRANO sur la question de l'égalité des chances. Les mineurs non accompagnés peuvent être intégrés aux réflexions sur l'accompagnement des jeunes. La feuille de route pourra être complétée au fur et à mesure.

Christine SOVRANO (CGT) : Il convient d'ajouter l'accès au marché du travail des personnes migrantes qui présente des inégalités de fait.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Nous avons considéré que l'accès au marché du travail concerne plutôt les jeunes. Nous risquons d'empiéter sur le domaine d'un autre groupe de travail.

Christine SOVRANO (CGT) : L'accès au marché du travail pour les personnes les plus en difficulté constitue une vraie question. L'accès à l'accompagnement pour l'insertion professionnelle est différent de l'accès au marché du travail.

Naouel AMAR (DJEPVA) : Il convient de déterminer la problématique de notre groupe de travail pour dresser la feuille de route qui sera rédigée par Delphine BONJOUR. Nous pouvons bien entendu intégrer la question de l'accès au marché du travail. Néanmoins, ces sujets sont abordés par l'autre groupe de travail.

Christine SOVRANO (CGT) : La question des jeunes des quartiers sensibles qui n'accèdent pas au marché du travail ne relève pas uniquement de l'accompagnement, mais aussi de l'inégalité des territoires.

Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde) : Je souhaite revenir sur l'accès à la formation et au marché du travail. Cette question concerne le droit au travail et non l'accès. En effet, les migrants sans carte de séjour n'ont pas le droit au travail. Les personnes reconnues comme travailleurs handicapés n'ont pas le droit de travailler en structure ordinaire. Pourtant, le droit au travail est mentionné dans la convention des droits de l'homme.

Delphine Bonjour (Co-présidente) : Cette question est importante, mais elle ouvre un champ énorme car elle concerne la création de nouveaux droits. En effet, le droit au travail n'est pas inscrit dans la loi en France.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : Il constitue pourtant un droit fondamental.

Delphine Bonjour (Co-présidente) : Il convient de circonscrire le propos lorsque nous parlons de l'accès aux droits. Cette question concerne plutôt les droits fondamentaux tels que les droits sociaux.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : Le droit au travail existe, mais il n'est pas appliqué.

Christine SOVRANO (CGT) : Delphine BONJOUR a raison. Selon la Constitution, les droits sociaux sont des droits fondamentaux. En effet, certaines personnes tels que les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler. Par ailleurs, l'accès à l'emploi est inégalitaire.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle doit également intégrer l'accès au droit au travail.

Christine SOVRANO (CGT) : Le droit au travail ne peut pas être considéré uniquement à travers l'accompagnement.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : On supprime une partie de l'allocation des personnes handicapées si elles travaillent. Il convient d'atténuer la précarité des travailleurs. Je ne sais pas si ce problème doit être traité par le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » ou si nous devons le traiter conjointement. En outre, en cas de mobilité d'un département à l'autre, les droits tels que l'allocation logement ne sont pas transférés rapidement.

Delphine Bonjour (Co-présidente): Ces problématiques liées aux ruptures de droit concernent clairement l'accès aux droits sociaux. Néanmoins, notre implication sur l'emploi n'est pas claire, car je ne sais pas sur quelle thématique va travailler l'autre groupe.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée): Nous allons évoquer l'insertion professionnelle des migrants. Je suis membre d'une association qui reçoit des mineurs non accompagnés. En règle générale, les foyers qui s'en occupent les placent tout de suite en apprentissage. Ils n'ont pas accès à un enseignement général. En effet, s'ils n'ont pas d'emploi à 18 ans, ils repartent.

Naouel AMAR (DJEPVA) : Il convient de partir d'une problématique pour démontrer des inégalités, telles que le problème de l'accès à un emploi correspondant à la formation. Nous devons adopter une vision globale des problématiques d'égalité des chances. La crise sanitaire doit être prise en compte, mais le phénomène n'est pas uniquement conjoncturel. Le contexte global doit être étudié et les inégalités débutent dès l'école.

Sonia BENMAA (Personne concernée) : Je souhaiterais ajouter à la question de l'accès à un premier emploi la notion d'un emploi stable et adapté à la formation. Certains peuvent accéder directement à l'emploi visé, alors que d'autres passent de petit boulot en petit boulot. L'accès à une formation choisie et à un travail choisi constitue également une source d'inégalités. Je connais des femmes enseignantes dans leur pays d'origine qui ne peuvent pas l'être en France. Choisir de réaliser une formation peut priver de certaines ressources.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée): En effet, l'emploi doit correspondre à la formation. Les personnes qui sont médecins dans leur pays d'origine doivent recommencer tout le cursus en France.

Lucienne SOULIER (Co-présidente) : Considère-t-on que devenir quelqu'un qui est reconnu et respecté commence par le travail ou par l'école ? L'école constitue la base et permet à un enfant de devenir un adulte reconnu. L'école doit permettre d'apprendre les fondamentaux, mais pas seulement. En effet, pour obtenir un premier emploi, des connaissances sont nécessaires. Si nous souhaitons mettre un terme aux inégalités, il convient de commencer à la base. Les familles n'ont pas toutes les mêmes possibilités de faire apprendre leurs enfants. Chaque enfant doit avoir les mêmes chances dès le départ et chaque enfant devrait pouvoir accéder au baccalauréat. L'accès à l'égalité des chances constitue un droit qu'il convient de faire évoluer. Je ne considère pas que l'éducation nationale constitue un réel partenaire dans cette démarche. Si un enfant souhaite passer le baccalauréat, il doit pouvoir y accéder.

Sonia BENMAA (Personne concernée) : Je considère que nous devons travailler sur les inégalités immédiates, notamment le logement, le travail et la santé. De plus, pour éviter la reproduction des inégalités, nous devons également travailler sur les problèmes qui touchent les enfants. Si l'enfant doit en effet avoir le droit de choisir, je considère que le baccalauréat n'est pas obligatoire pour être heureux. L'enfant, les parents et l'équipe éducative doivent être impliqués dans le choix du parcours. L'enfant doit être aidé et soutenu tout au long de sa scolarité pour accéder à l'emploi de ses rêves.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : L'égalité des chances constitue un sujet assez large. Il convient de moins se focaliser sur l'emploi qui est largement abordé par le groupe de travail « Accompagnement et insertion professionnelle ». Nous avons envisagé de faire intervenir des représentants du ministère de l'Éducation Nationale ou des professeurs afin d'étudier les modifications des programmes scolaires sur les dernières années. Par ailleurs, nous devons évoquer les intervenants ainsi que l'organisation de la prochaine réunion. Nous pouvons également fixer les thématiques des quatre réunions à venir.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Nous devons tenir compte des thématiques évoquées par le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ».

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Une réunion avec les présidents des différents groupes de travail est prévue au mois de mai afin de croiser les avancées.

Michèle LELIÈVRE(CNLE) : A ce stade, je considère qu'il convient de conserver l'accès au marché du travail et à l'emploi dans la feuille de route. Nous devons consulter la présidence et les rapporteurs du groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » d'ici la prochaine réunion. Nous pouvons dans cadre du groupe de travail « Égalité des chances » évoquer des éléments de contexte en complémentarité avec le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ». Par ailleurs, l'orientation scolaire biaisée par l'origine sociale a également été abordé. Ce sujet est rarement évoqué et pourrait constituer un point de vigilance du CNLE. Les inégalités sociales agissent sur les inégalités scolaires, il convient d'objectiver cette question de l'orientation scolaire. Une étude réalisée par l'INSEE montre que 12% des enfants dont les parents ont un niveau de vie parmi les plus faibles ont davantage de difficultés pour accéder aux voyages ou aux activités scolaires. Cette question rejoint celle d'une égale dotation culturelle des enfants. De plus, une part importante d'enfants sont en difficulté pour trouver un lieu où faire leurs devoirs. Cette question rejoint celle d'un logement décent. En outre, le décrochage scolaire doit être abordé. Les jeunes concernés deviennent invisibles car ils ne sont ni scolarisés, ni en

formation, ni sur le marché du travail. Il convient de déterminer si les dispositifs en œuvre tels que l'école de la deuxième chance produisent des résultats.

Manon JULLIEN (UNIOPSS) : Des intervenants extérieurs pourraient nous éclairer par leur expertise. Notre groupe travaillera-t-il également avec le conseil scientifique du CNLE ? Les chercheurs et experts de ce groupe pourraient également nourrir nos réflexions. Nicolas DUVOUX dispose peut-être d'éléments pour éclairer nos questionnements.

Michèle LELIÈVRE (CNLE) : Certains membres de ce groupe de travail sont membres du comité scientifique. Je pense notamment à Fabrice MURAT et Olivier MILHAUD. La feuille de route peut par ailleurs être soumise au comité scientifique pour apporter des éclaircissements et solliciter des auditions.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : En termes de méthode, nous devons déterminer quelles auditions organiser, ainsi qu'étudier les synthèses et résultats de quelques études pour nous nourrir d'éléments existants.

Manon JULLIEN (UNIOPSS) : Les membres de groupe de travail qui disposent d'une expertise sur certains sujets pourraient également réaliser des présentations.

Naouel AMAR (DJEPVA) : Au sein du Ministère en charge de la jeunesse, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire pourrait nous éclairer sur les questions d'égalité des chances, notamment en milieu rural. Par ailleurs, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pourrait intervenir sur la problématique des quartiers. Certaines personnes des quartiers prioritaires ont réalisé des études correspondant à leurs aspirations, mais demeurent confrontées aux problèmes d'accès à l'emploi. Nous devons donc montrer comment assurer l'égalité des chances pour ce type de public. Enfin, des travaux et dispositifs sur le décrochage scolaire existent. Le Ministère chargé de l'Éducation nationale et le Ministère du Travail ont instauré l'obligation de formation. Ce dispositif vise à éviter que les jeunes de 16 à 18 ans se retrouvent sans activité.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : Les jeunes ont souvent un travail mal payé. Les salaires dépendent trop du nombre d'années d'étude après le baccalauréat. Il existe une inégalité de traitement entre les personnes qui réalisent un travail manuel et les personnes qui réalisent un travail intellectuel.

Christine SOVRANO (CGT) : Le sociologue François DUBET a beaucoup travaillé sur la question de l'orientation et pourrait intervenir sur le lien entre origine sociale et orientation scolaire. Il a notamment dirigé un ouvrage collectif sur les inégalités entre les territoires et entre les établissements scolaires. Par ailleurs, les dispositifs relatifs au décrochage scolaire sont peu répandus et subissent une diminution des financements. De plus, le dispositif pour les jeunes de 16 à 18 ans dépend de la disponibilité à apprendre. Cette question rejoint sans doute celle de la parentalité et des difficultés dans le cadre familial.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Nous avons listé quelques personnes à auditionner. Chacun doit pouvoir émettre des propositions. Nous devons préciser les questions auxquelles nous souhaitons répondre. J'ai noté : « Comment réduire les inégalités des chances dès l'enfance » et « Tout au long de la vie ».

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Dans un premier temps, il convient d'étudier les actions à mettre en œuvre dès l'enfance en prenant un spectre large détaillé dans la feuille de route. Dans un second temps, les rattrapages tout au long de la vie qui concernent la reconversion ou l'emploi peuvent être abordés. Ces deux questions peuvent être dissociées.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : « Comment réduire les inégalités des chances dès l'enfance ? » peut constituer la première thématique. La seconde question doit être précisée.

Naouel AMAR (DJEPVA) : La première question est bien formulée. La seconde question concerne les actions à mettre en œuvre pour rattraper les inégalités.

Christine SOVRANO (CGT) : La question de la temporalité doit être mise en avant. La première question soulève la notion de prévention, alors que la seconde question concerne les personnes qui subissent des inégalités.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Je propose donc pour la seconde question : « Quelles politiques ou actions mettre en place pour réduire les impacts des inégalités et atténuer les aléas de la vie ? ».

Christine SOVRANO (CGT) : L'expression « les aléas de la vie » ne me parle pas et paraît trop vague.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée) : Les aléas de la vie englobent par exemple les maladies, la perte d'un emploi ou le divorce.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Il convient alors de noter « les situations auxquelles sont confrontés les personnes ».

Sonia BENMAA (Personne concernée) : L'expression « chocs défavorables » peut être utilisée.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Il convient de tenir compte non seulement des difficultés récurrentes, mais aussi des maladies et de la perte d'un emploi ou d'un logement.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Nous raisonnons en dynamique. Il convient d'inscrire les événements dans la durée.

Marie-Jeanne GRENIER (Personne concernée): Un accident est plus facile à supporter avec un bon salaire qu'avec un SMIC ou le RSA.

Sonia BENMAA (Personne concernée) : Les personnes qui sont malades ne peuvent pas toujours accéder à un logement car ils ne bénéficient pas de la sécurité de l'emploi. De plus, le lieu de vie influence la santé de la personne.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Nous faisons bien référence de manière sous-jacente au contexte. Plus le contexte est favorable, plus il peut amortir des imprévus ou des ruptures d'ordre familial ou professionnel. Dans un sens, quand le mal est fait, la situation ne doit pas s'aggraver. Dans l'autre sens, une fois la situation rattrapée, elle doit être maintenue. Parmi les populations qui ont des ressources très modestes, un imprévu ou une difficulté peut faire basculer vers la pauvreté. Ce constat pose le problème de l'égalité des chances à faire face à des imprévus et à des ruptures.

Christine SOVRANO (CGT): Ces questions renvoient bien facteurs favorables et aux freins.

Delphine BONJOUR (Co-présidente): Deux ou trois membres du groupe de travail peuvent œuvrer à mettre la feuille de route au propre. Nous sommes d'accord sur les questions qui donnent un cadre à notre travail. Il convient de lister les ressources disponibles et de prévoir des auditions incontournables ainsi que l'étude d'éléments complémentaires. Nous avons déjà commencé à travailler sur la première question qui concerne les enfants et les jeunes. Nous pouvons poursuivre sur ce sujet avant d'élargir nos travaux à la seconde question.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : L'association de l'Université Populaire des Parents peut être sollicitée. La feuille de route peut être consolidée, puis complétée au fur et à mesure. Une ou deux auditions par séance me paraît suffisant.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Concernant l'enseignement et la réussite scolaire, nous pouvons demander à Fabrice MURAT de proposer des personnes à auditionner.

Fabrice MURAT (DEPP): Beaucoup de sujets ont été abordés aujourd'hui. La DEPP, qui est le service statistique du ministère de l'Éducation Nationale, a par exemple mené des travaux sur le décrochage scolaire. Je peux solliciter notre réseau de chercheurs.

Delphine BONJOUR(Co-présidente): Je souhaite également auditionner un membre du Ministère de l'Éducation Nationale.

Fabrice MURAT(DEPP): A la DEPP, des représentants du Ministère de l'Éducation Nationale peuvent donner des pistes. La direction générale de l'enseignement scolaire peut également être sollicitée pour évoquer les dispositifs de lutte contre les inégalités sociales qui sont en place au sein du Ministère.

Naouel AMAR (DJEPVA) : Je peux proposer des contacts du bureau de l'orientation au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire qui travaillent notamment sur les questions de décrochage scolaire.

Fabrice MURAT(DEPP): Le protocole veut que le directeur de la direction générale de l'enseignement scolaire soit directement sollicité.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire(INJEP) a travaillé sur les jeunes décrocheurs invisibilisés avec l'institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Naouel AMAR (DJEPVA) : Je n'ai pas de contact particulier au CEREQ. La DEPP ou la DGESCO pourrait peut-être proposer des noms.

Fabrice MURAT (DEPP): La directrice du CEREQ a œuvré au sein de la DEPP, donc nous pouvons entrer en contact avec le CEREQ pour solliciter des interventions.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Je précise que Julie COURONNÉ de l'INJEP est membre du comité scientifique. Nous pouvons donc prendre attache avec elle.

Naouel AMAR (DJEPVA): Une audition de Julie COURONNÉ est prévue au sein du groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » et notamment sur les NEET (« ni étudiant, ni employé, ni stagiaire »). Je pensais à des chercheurs travaillant sur les discriminations concernant les filles dans les milieux ruraux.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Le directeur de l'INJEP Thibaut de Saint Pol peut également être sollicité.

Delphine BONJOUR : Il convient par ailleurs de prévoir une audition concernant la santé et la médecine scolaire. En effet, la santé scolaire est en souffrance.

Fabrice MURAT(DEPP) : La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) réalise des enquêtes sur la santé en grande sanction, en CM2 et en troisième et pourrait donc être consultée à ce sujet.

Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde) : Pour évoquer le sujet de la réussite scolaire, je propose la présidente d'ATD Quart Monde et membre du Conseil économique, social et environnemental Marie-Aleth GRARD.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Olivier MILHAUD pourra intervenir sur les inégalités territoriales ou bien proposer un autre intervenant.

Michèle LELIÈVRE (CNLE): Je propose une intervention de Jérôme VIGNON de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui a écrit deux rapports en lien avec la problématique des migrants et des mineurs isolés. Il convient de prendre attache avec Jean-Claude BARBIER, président du groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle », pour assurer une bonne articulation entre nos deux groupes sur la thématique de l'emploi.

Delphine BONJOUR (Co-présidente) : Pour assurer des auditions fructueuses, il convient de demander aux intervenants de cibler des questions précises.

Michèle LELIÈVRE (CNLE) : Nous devons en effet resserrer certaines problématiques pour gagner en efficacité.

Delphine BONJOUR(Co-présidente) : Pouvons-nous fixer de nouvelles dates ?

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : La prochaine réunion aura lieu le 18 mai 2021. Nous pouvons fixer une réunion avec les rapporteurs et présidents pour consolider cette feuille de route et répartir les prises de contact avec les futurs intervenants. Les réunions suivantes sont prévues le 14 septembre 2021, le 14 octobre 2021 et le 17 novembre 2021. Nous pouvons si nécessaire ajouter une réunion au mois de juin.

Delphine BONJOUR(Co-présidente) : Il convient en effet d'ajouter une réunion au mois de juin. Nous devons avancer rapidement d'ici là sur la feuille de route et le programme de travail.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Je propose une réunion le mercredi 7 avril à 14h30 pour les rapporteurs et présidents.

La séance est levée à 12H30.